

Dossier de Mariage



De et de

Date du mariage souhaitée :

Pour se marier à Moustoir-Ac, il faut habiter Moustoir-Ac, ou que l'un de ses parents habite Moustoir-Ac depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier.

Le dossier complet avec les pièces justificatives, doit être déposé **au plus tôt 1 an et au plus tard 2 mois avant la date souhaitée** au service état civil, 11 rue de la Maillette à Moustoir-Ac.

1. Informations sur l'époux(se) cité(e) en premier

NOM de naissance :

Prénoms :

Date de naissance : lieu de naissance :

Nationalité :

Profession : ☐ retraité(e)

Situation matrimoniale : ☐ célibataire
☐ divorcé(e) le :
☐ veuf(ve) depuis le :

Faites-vous l'objet d'une mesure de : ☐ tutelle ☐ curatelle

Domicile depuis plus d'un mois (adresse complète) :

Téléphone : mail

☐ Vos parents

>**Premier parent** ☐ décédé(e)

NOM de naissance :

Prénoms :

Profession : ☐ retraité(e)

Adresse :

>**Second parent** ☐ décédé(e)

NOM de naissance :

Prénoms :

Profession : ☐ retraité(e)

Adresse :

2. Informations sur l'époux(se) cité(e) en second

NOM de naissance :

Prénoms :

Date de naissance : lieu de naissance :

Nationalité :

Profession : ☐ retraité(e)

Situation matrimoniale : ☐ célibataire
☐ divorcé(e) le :
☐ veuf(ve) depuis le :

Faites-vous l'objet d'une mesure de : ☐ tutelle ☐ curatelle

Domicile depuis plus d'un mois (adresse complète) :

Téléphone : mail

☐ Vos parents

>**Premier parent** ☐ décédé(e)

NOM de naissance :

Prénoms :

Profession : ☐ retraité(e)

Adresse :

>**Second parent** ☐ décédé(e)

NOM de naissance :

Prénoms :

Profession : ☐ retraité(e)

Adresse :

3. Renseignements sur les témoins

Les témoins sont au minimum 2 et au maximum 4. Ils doivent être âgés de + 18 ans, parler et comprendre le français.

☐ Témoin n°1 (obligatoire)

NOM de naissance :

Prénoms :

Profession : ☐ retraité(e)

Adresse :

☐ Témoin n°2 (obligatoire)

NOM de naissance :

Prénoms :

Profession : ☐ retraité(e)

Adresse :

☐ Témoin n°3 (facultatif)

NOM de naissance :

Prénoms :

Profession : ☐ retraité(e)

Adresse :

☐ Témoin n°4 (facultatif)

NOM de naissance :

Prénoms :

Profession : ☐ retraité(e)

Adresse :

4. Documents à fournir par chacun des futurs époux

- ☐ 1. **Le dossier de mariage de la commune de Moustoir-Ac**
- ☐ 2. **Un titre d'identité original** (ne sont pas acceptés les photocopies ou les titres d'identité sur téléphone portable). A noter, votre titre d'identité doit préciser votre nationalité.
Sont acceptés la carte d'identité, le passeport, le titre de séjour.
- ☐ 3. **Un justificatif de domicile, récent et de plus d'1 mois, au nom de chacun des futurs époux** : sont acceptés les factures de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, box internet, les quittances de loyer provenant d'une agence immobilière ou un bailleur social.
Si vos pères, mères sont domiciliés à Moustoir-Ac alors que vous êtes domiciliés dans une autre ville, vous devez produire vos justificatifs de domicile et ceux de vos parents dans les mêmes conditions.
- ☐ 4. **Un acte de naissance (copie intégrale). Les photocopies, scans ou photos sur portable ne sont pas acceptés.**

>Si vous êtes né en France : l'acte est délivré par votre commune de naissance, il devra être daté de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier.

>Si vous êtes français, né à l'étranger : l'acte est délivré par le Service central de l'état civil, il devra être daté de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier.

>Si vous êtes étranger, vous devez fournir 3 documents :

- **un acte de naissance**, délivré par vos autorités, par exemple la ville de naissance du pays d'origine, le consulat ou l'ambassade du pays en France.
- **un certificat de coutume** délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France.
- **un certificat de capacité à mariage** : certificat de célibat ou de non remariage délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France.

Attention : les 3 documents devront être datés de moins de 6 mois au moment du dépôt du dossier.

-Si les 3 documents ne sont pas **rédigés en français** ils devront être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel française.

-Selon les pays, l'acte de naissance **devra être légalisé ou apostillé**.

- ☐ **5. Si l'un ou les deux futurs époux sont des majeurs protégés** : la preuve que le tuteur ou curateur a bien été informé du projet de mariage + la copie de sa pièce d'identité + la copie de la décision ordonnant ou renouvelant la mesure de protection.
- ☐ **6. Si l'un ou les deux futurs époux sont veufs** : produire la copie de l'acte de décès du précédent conjoint. Le livret de famille ne suffira pas.
- ☐ **7. La copie du titre d'identité des tous les témoins**
- ☐ **8. Si vous avez des enfants en communs** : le livret de famille et les actes de naissance des enfants.
- ☐ **9. Si vous faites un contrat de mariage** : l'attestation du notaire doit être transmise au service au moins 15 jours avant la célébration.

